



**Les Jeunes Agriculteurs
sont les acteurs clé**

de la

PAC de Demain

Avant-propos

Aujourd'hui plus que jamais, il est urgent de rajeunir la profession et de soutenir les jeunes agriculteurs. Alors que le secteur compte seulement 6 % de jeunes agriculteurs âgés de moins de 35 ans¹, les décideurs politiques et la société civile doivent se poser la question de savoir qui produira demain les aliments qui nourriront leurs familles. La réponse à cette question est simple : c'est en soutenant les jeunes agriculteurs aujourd'hui que nous pourrons nourrir la société de demain. Je souhaite remercier toutes celles et tous ceux qui ont participé à la rédaction de ce document : nos organisations membres qui ont travaillé sans relâche à sa création, le Professeur Rogier Schulte et le Docteur Roel Jongeneel de l'Université et du Centre de Recherche de Wageningen qui ont assuré la relecture scientifique de nos articles. Sans l'aide de tous, un tel projet n'aurait pas pu aboutir.

Alan Jagoe, Président du CEJA

L'un des défis majeurs à l'ordre du jour des politiques Européennes et au centre des débats publics dans de nombreux pays est celui de l'émergence d'un système alimentaire sain et durable. Comment assurer que tous les citoyens aient accès à une alimentation de qualité tout en protégeant l'environnement ? Pouvons-nous envisager un système alimentaire permettant d'offrir des aliments sains aux consommateurs, d'encourager l'innovation dans le secteur agroalimentaire et d'assurer un revenu équitable aux agriculteurs ? Une chose est sûre : en 2050, l'agriculture sera aussi différente de ce qu'elle est aujourd'hui que ne l'est celle d'aujourd'hui par rapport à celle que nous connaissions en 1980, soit il y a tout juste 37 ans. Dans le cadre de l'Université et du Centre de Recherche de Wageningen (WUR) nous travaillons sur différents scénarii dans le but d'établir - en Europe et au-delà de l'Europe- des communautés rurales durables et dynamiques qui soient résilientes aux défis posés par le siècle dans lequel nous vivons. Cependant, nous dépendons des décisions prises, au jour le jour, par les millions d'agriculteurs en Europe pour que ces solutions deviennent réalité. Le CEJA représente les agriculteurs qui seront responsables de notre alimentation et de nos territoires ruraux en 2050 et qui jouent donc un rôle clé dans la définition de l'avenir que nous envisageons pour nos sociétés. Dans un tel contexte, nous nous réjouissons à la lecture du document de synthèse du CEJA qui souligne, dans son titre, que « Les Jeunes Agriculteurs sont des Acteurs Clés de la PAC de Demain ». Ce document de synthèse propose une approche positive vis-à-vis des défis à venir et identifie des trajectoires constructives permettant aux jeunes agriculteurs de répondre aux nombreuses attentes de la société. Nous adressons au CEJA toutes nos félicitations pour avoir su construire une vision de l'agriculture européenne qui puisse être durable, dans tous les sens du terme, face à un avenir incertain. Leur document récompense nos travaux scientifiques qui cherchent à identifier des solutions et donne des motifs d'optimisme au sujet de l'Europe rurale que nous construisons ensemble.

Professeur Rogier Schulte et Docteur Roel Jongeneel (WUR)

¹ http://ec.europa.eu/agriculture/sites/agriculture/files/rural-area-rconomics/briefs/pdf/06_en.pdf



Table des matières

1. Les jeunes Agriculteurs sont la clé dans la PAC de demain	<u>4</u>
2. Position du Ceja sur la définition de l'agriculteur actif	<u>10</u>
3. Position du Ceja sur l'accès au foncier et au crédit	<u>11</u>
4. Position du Ceja sur les mesures environnementales	<u>14</u>
5. Position du Ceja sur les outils de gestion des risques	<u>16</u>
6. Position du Ceja sur les paiements directs	<u>18</u>
7. Position du Ceja sur le développement rural	<u>20</u>
8. Position du Ceja sur l'Agriculture Intelligente	<u>23</u>

Les Jeunes Agriculteurs sont les Acteurs Clés de la PAC de demain

Nous abordons une période de planification et d'action autour de la future Politique Agricole Commune (PAC), période durant laquelle nous devons plaider en faveur d'un **budget ambitieux, augmenté et cohérent** pour le secteur agricole. Le CEJA est convaincu que cela pourra permettre d'accroître la stabilité du secteur, d'assurer la sécurité alimentaire, d'œuvrer en faveur du bien commun et de mettre en valeur le modèle européen de l'exploitation familiale. Cela permettra également aux zones rurales européennes de demeurer des territoires dans lesquels des femmes et des hommes vivent et travaillent librement et contribuent au final à la **création d'emplois, à la croissance et aux investissements** dans l'économie locale.

La santé, le bien-être et la sécurité des agriculteurs doivent être au centre de toutes les politiques à venir. Afin de parvenir à cet objectif, tous les agriculteurs en activité doivent se voir imposer d'assister à une formation annuelle et gratuite à la santé et à la sécurité et subir un bilan «santé et de bien-être».

Il est essentiel que **les politiques définies dans le cadre de la PAC** soutiennent le renouvellement des générations, identifient des voies de cessation d'activité qui soient claires et encouragent la coopération intergénérationnelle. Les successions doivent être soutenues et rendues plus aisées afin d'inverser la tendance au vieillissement que l'on constate dans la population agricole et de sécuriser la production alimentaire de demain en Europe et partout dans le monde.

Les jeunes agriculteurs veulent mettre l'innovation, l'agriculture intelligente et les recherches fondées sur les sciences au centre de leurs pratiques afin d'assurer un avenir durable, rentable et productif à l'agriculture.

Cork 2.0 a posé les bases pour des zones Rurales durables. Il est important que le concept de « **rural proofing** » (évaluation de l'impact des politiques sur les zones rurales) soit inclus dans toutes les politiques européennes et que le Fonds Européen pour le Développement Rural² (FEADER) ne constitue plus l'unique fonds budgétaire permettant d'améliorer les infrastructures en zones rurales et de développer les territoires ruraux.

Le CEJA apporte tout son soutien au **processus de simplification de la PAC** ; pour autant, cette simplification ne doit pas être un argument en faveur de l'introduction de mesures inefficaces. Les agriculteurs doivent être les premiers bénéficiaires de cette simplification de la PAC et bénéficier d'un allègement des formalités administratives et d'une baisse des charges financières. Les paiements au titre de la PAC doivent être versés dans le courant de l'année de la demande.

Le CEJA propose que la **prochaine réforme de la PAC se concentre sur 3 domaines clés : le renouvellement des générations, les aides économiques durables et les mesures environnementales progressives et proactives**. Nombre des mesures décrites dans les chapitres ci-après sont des mesures transversales et ne doivent concerner que les agriculteurs en activité.

² https://ec.europa.eu/agriculture/rural-development-2014-2020_en

Agriculteur actif : Définition

Pour le CEJA, la définition actuelle de ce qu'est un "agriculteur actif" doit être **renforcée, améliorée et conserver son statut obligatoire** dans toute l'UE afin de mieux cibler les aides. Une bonne définition de ce qu'est un agriculteur actif facilitera le renouveau des générations, entraînera des changements structurels et assouplira la mobilité du foncier.

Ainsi, un agriculteur actif est : un agriculteur qui assume la responsabilité financière d'une exploitation et de la production, qui vend ses produits, soit individuellement soit par l'intermédiaire de coopératives, qui est reconnu en tant que tel par l'administration publique et qui œuvre au service du bien commun de par ses activités agricoles.

Cette définition doit également être améliorée par l'inclusion d'objectifs et de critères tangibles au niveau de l'UE. La position du CEJA est la suivante :

- *Les retraités ne peuvent percevoir à la fois des paiements directs et une retraite.*
- *Un niveau de formation ou d'expérience minimum en agriculture doit être obligatoire pour la reconnaissance du statut d'agriculteur actif.*
- *Au niveau de l'UE, il convient d'établir une liste négative plus complète des critères interdisant l'obtention du statut d'agriculteur actif et cette liste doit inclure les niveaux de revenus et les durées du temps de travail.*
- *Au niveau national, les Etats Membres doivent inclure d'autres critères à la liste négative et préciser les pourcentages de niveaux de revenus et de temps de travail.*

Renouvellement des générations

Pour que l'agriculture européenne puisse avoir un avenir, il est impératif d'élaborer une stratégie européenne à destination des jeunes, favorisant le renouvellement des générations. Ainsi, toutes les mesures doivent être **"young farmer proofed"** (évaluation obligatoire des impacts des politiques sur les jeunes agriculteurs).

Dans ce cadre, un « jeune agriculteur » se définit comme étant :

1. Un agriculteur actif
2. Un agriculteur de moins de 41 ans
3. Un agriculteur disposant du niveau de formation requis.

Les deux principales barrières à l'installation des jeunes agriculteurs sont **l'accès au foncier et au crédit**. Afin de résoudre ces défis structurels et régionaux de manière innovante, il convient d'établir un **Service de Mobilité du Foncier** dont l'objectif sera d'assurer le financement d'organisations nationales ou régionales œuvrant à mettre en lien des jeunes agriculteurs et des agriculteurs plus âgés.

Ces organisations seront responsables de promouvoir activement la transmission, de faciliter et d'encourager divers dispositifs durables tels que les partenariats, les exploitations partagées, l'élevage sous contrat et les locations entre agriculteurs.

Il est donc nécessaire de disposer d'un mécanisme permettant aux agriculteurs les plus âgés de se mettre en retrait ou de partir en retraite et d'alléger leur charge de travail tout en aidant de jeunes agriculteurs à s'établir.

Le CEJA en appelle à la Commission et aux Etats Membres afin qu'ils accroissent leurs aides aux jeunes agriculteurs et facilitent le renouvellement des générations et la mobilité du foncier dans le

secteur de l'agriculture en agissant dans différents domaines pertinents tels que – entre autres choses - l'impôt, la gestion du foncier, les lois sur la transmission des terres agricoles ou encore les prix de vente ou de location des terres. Par ailleurs, les jeunes agriculteurs doivent avoir un droit de préemption lors de la vente de toute terre agricole ou publique. Un soutien public doit être mis en place pour former les jeunes agriculteurs aux différents types de baux ou d'acquisition de terre et cette formation doit être assurée par un expert indépendant spécialisé dans le droit des successions en vigueur dans l'Etat Membre considéré.

Il est nécessaire de faciliter l'accès à des **intermédiaires en succession** pour toutes les familles d'agriculteurs dans tous les Etats Membres de l'UE afin d'entamer la discussion délicate autour de la transmission de terres entre les différentes générations. Le CEJA demande également à l'UE de prêter une attention particulière aux jeunes qui ne sont pas originaires du monde agricole et de mettre en place un programme obligatoire facilitant l'accès à des jeunes nouveaux entrants.

L'urbanisation et l'industrialisation ont pour effet de réduire la quantité de terres agricoles disponibles. Les Etats Membres doivent voter des lois permettant de mieux encadrer la vente de terres agricoles pour des usages non agricoles, de soutenir la reconversion des friches industrielles et de mettre en place un système supplémentaire de compensation des terres agricoles dès lors que des terres agricoles changent de vocation.

Pour que l'agriculture puisse se développer de manière durable, les jeunes agriculteurs doivent avoir accès au crédit qui leur donne accès au foncier pour s'établir, leur permet d'acquérir des machines neuves ou d'occasion et de diversifier les activités sur leur exploitation.

Les jeunes agriculteurs doivent pouvoir bénéficier d'une caution financière leur permettant d'avoir accès au crédit et ainsi d'investir et accéder aux autres moyens de production. Le CEJA plaide donc en faveur :

- d'une meilleure coopération avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et avec le Fonds Européen d'Investissement (FEI) pour favoriser la création d'instruments financiers spécifiques à destination des jeunes agriculteurs dans tous les Etats Membres ;
- d'un statut permettant aux jeunes agriculteurs de bénéficier de garanties publiques sans courir le risque de voir leurs demandes rejetées dans le cadre des dispositions de la PAC ;
- d'encourager les banques commerciales à offrir des services préférentiels et des taux préférentiels aux jeunes agriculteurs via d'éventuelles incitations des Etats ;
- d'une plus grande disponibilité des prêts à court et long terme et à faibles taux d'intérêts pour les jeunes agriculteurs ;
- de la mise à jour d'outils financiers innovants pour aider les agriculteurs pendant les périodes de volatilité des cours et
- de l'implication de toutes les parties prenantes du secteur agricole et agroalimentaire afin que celles-ci participent à ces nouveaux modèles de financement.

Pour assurer le renouvellement des générations en zones Rurales, le CEJA demande que chaque Etat Membre ait l'obligation de fournir une **aide au démarrage** et une aide continue à **l'investissement**, durant toute la période budgétaire. Pour pouvoir demander à bénéficier de ces aides, les jeunes agriculteurs devront apporter la preuve de leur formation et devront soumettre un plan d'entreprise clair.

Des services de transfert de savoir et de conseil doivent être mis à la disposition des agriculteurs, dans divers domaines et notamment dans les domaines techniques et économiques et pour la prise de conscience environnementale et sociale autour de sujets tels que les successions.

Il est nécessaire de disposer de systèmes favorisant les échanges d'expérience entre les agriculteurs afin d'assurer un transfert de compétences efficace. Par ailleurs, une offre de formation continue et de remise à niveaux des compétences doit être offerte aux agriculteurs. A cette fin, il convient de mettre en place un système de « Chèques Formation » qui permettra aux jeunes agriculteurs d'avoir accès à la connaissance et aux services de formation. La formation professionnelle, proposée dans les zones rurales doit être modernisée. Une communication entre agriculteurs et consommateurs est nécessaires pour que les consommateurs comprennent les normes de l'UE et soient conscients des défis liés à la production et à la qualité des aliments.

Les jeunes issus du milieu rural ne doivent pas être victimes de discriminations en termes d'accès à des services auxquels ont accès leurs homologues urbains. Tout doit être fait pour favoriser un espace rural où les jeunes agriculteurs puissent développer leur exploitation et faire vivre leur famille.

Il faut que la Réserve Nationale soit soutenue financièrement de manière continue et à des niveaux adéquats afin d'assurer que tout jeune agriculteur puisse atteindre le niveau national moyen dans chaque Etat Membre. Cette Réserve Nationale doit également aider les agriculteurs dont le niveau de vie se situe au-dessous de la moyenne nationale mais les jeunes agriculteurs doivent cependant rester prioritaires.

Aides économiques durables

Acteurs les plus vulnérables de la filière, les jeunes agriculteurs européens sont confrontés à des risques locaux, mais aussi internationaux du fait des effets de l'offre et de la demande sur des marchés internationaux en constante évolution. Nous devons faire émerger de nouvelles mesures innovantes afin de soutenir la **compétitivité et la résilience** des agriculteurs.

Pour augmenter la transparence et gagner la confiance de la société civile, il est impératif que les **mesures d'aide soient réservées aux Agriculteurs actifs**.

Il est crucial de reconnaître le rôle que joue la PAC dans le soutien aux revenus agricoles et dans le développement de l'entrepreneuriat et l'emploi rural. Cependant, la dernière période budgétaire a démontré que les mesures actuelles ne sont pas suffisantes pour générer un environnement suffisamment stable pour les jeunes agriculteurs européens. La future PAC doit donc être réorientée afin de garantir la viabilité des exploitations familiales de l'UE dans toutes les régions, dans tous les territoires et dans toutes les zones défavorisées.

Le CEJA est convaincu qu'une pluralité de mesures est nécessaire au niveau des exploitations, se traduisant par une combinaison de **paiements à l'hectare**, de **paiements à l'activité** et, dans les secteurs les plus fragilisés, d'un soutien **couplé**. Tous les jeunes agriculteurs doivent percevoir un **paiement supplémentaire** dès le plan de développement de leur entreprise agricole terminé.

Le CEJA plaide en faveur de paiements couplés ciblés vers les secteurs vulnérables de l'UE et insiste sur le respect des conditions permettant une concurrence équitable et encourageant la qualité qui augmente la valeur des produits.

Les jeunes agriculteurs doivent bénéficier de nouveaux **outils innovants de gestion des risques** (fonds mutuels, dispositifs contracycliques, assurances, etc.) qui pérennisent et renforcent la viabilité des exploitations, les paysages ruraux, et qui protègent les jeunes agriculteurs contre toute une série de risques allant de la baisse des prix sur les marchés à la surproduction, sans oublier les incertitudes ou contraintes liées aux accords internationaux. Ces outils innovants de

gestion des risques permettront aux jeunes agriculteurs de développer leurs entreprises de manière plus efficace.

Les jeunes agriculteurs doivent disposer **d'informations de grande qualité et fiables** qui leur permettront de prendre des décisions et d'utiliser efficacement les outils de gestion des risques afin d'être en mesure de gérer leurs risques de manière indépendante.

En accord avec le rapport final publié par la Task Force Marché Agricole³, le CEJA soutient la recommandation cherchant à **renforcer la position des agriculteurs dans la chaîne d'approvisionnement**. Il est donc crucial de renforcer le pouvoir de négociation des agriculteurs par différentes actions telles que la création **d'Organisations de Producteurs**, le soutien aux **coopératives et autres formes d'approches collectives**.

Mesures environnementales proactives et progressives.

Les jeunes agriculteurs sont les nouveaux écologistes. Ils sont tout à fait conscients des problématiques et des défis liés à l'environnement et savent quel sera demain leur rôle dans la protection de l'environnement. Les jeunes agriculteurs, **gardiens/protecteurs des paysages ruraux**, sont convaincus que le travail qu'ils mènent sur leurs exploitations et dans les campagnes doit être **reconnu en tant que bien d'intérêt public pour la société**. C'est ce travail qui permettra d'assurer la protection et le développement de la durabilité environnementale, sociale et économique.

Le CEJA souhaite voir émerger une série de mesures environnementales proactives et progressives pouvant raisonnablement être mises en pratique sur les exploitations. Toutes les mesures environnementales doivent reconnaître le principe d'une Europe des régions ; les différences entre les régions européennes doivent être prises en compte et les politiques environnementales doivent être élaborées de telle sorte qu'elles reflètent et protègent ces différences.

Pour parvenir à générer les meilleurs résultats environnementaux tout en assurant une production rentable grâce à des pratiques agricoles durables, il faut avoir recours à une combinaison d'approches fondées sur les résultats environnementaux et sur les moyens mis en œuvre. La nouvelle PAC doit également permettre aux agriculteurs d'opter pour une approche collective pour le déploiement des mesures environnementales et un train de mesures doit être consacré au développement des énergies renouvelables et aux mesures d'efficacité énergétiques sur les exploitations.

La protection de l'environnement, la conservation de la biodiversité et la lutte contre le changement climatique sont au cœur des pratiques de gestion des sols des jeunes agriculteurs. Pour que ces valeurs puissent perdurer et grandir, il faut lutter contre la disparition des terres agricoles au profit de l'urbanisation et de l'industrialisation.⁴

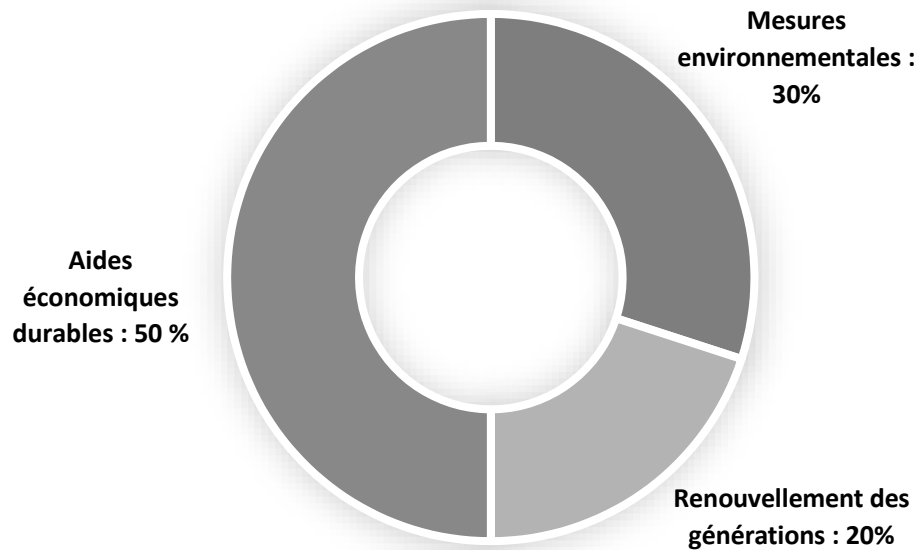
Allocation du futur budget de la PAC

Au vu des propositions qui précèdent, et au vu des besoins des jeunes agriculteurs européens, le CEJA demande que le futur budget augmenté de la PAC soit alloué comme suit :

³ https://ec.europa.eu/agriculture/agri-markets-task-force_en

⁴ Document de synthèse du CEJA : « Les jeunes agriculteurs protègent les sols en optimisant l'utilisation des terres »

- 20 % aux diverses mesures et instruments visant à encourager le renouvellement des générations ;
- 50 % aux mesures d'aide économique durable ;
- 30 % aux mesures environnementales proactives et progressives.



Mesures environnementales – Renouvellement des générations – Aides économiques durables

Ce document résulte de la compilation de 7 documents de synthèse publiés par le CEJA. Ce document inclut ces documents de synthèse qui ont été rédigés dans le cadre d'une consultation avec les organisations membres du CEJA et d'une relecture scientifique assurée par le Docteur Roel Jongeneel et par le Professeur Rogier Schultz (Université et Centre de Recherche de Wageningen).



POSITION DU CEJA SUR L'AGRICULTEUR ACTIF

La PAC 2014-2020 a introduit une définition de l'agriculteur actif dans l'article 9 (2) du règlement N° 1305/2013 (vote par le Parlement Européen et le Conseil)

Le 14 octobre 2016, la Commission Européenne (CE) a publié un règlement omnibus, basé sur les engagements du commissaire Hogan à simplifier la Politique agricole commune et faisant suite 4 mesures de simplification déjà introduites l'année passée. La proposition de la CE conduit à une plus grande latitude donnée aux Etats Membres pour appliquer la clause « agriculteur actif ».

Le Ceja a salué cette définition comme un premier pas pour cibler de manière plus efficace les paiements directs. Cependant, le Ceja estime que cette définition a besoin d'être renforcée, améliorée et maintenue obligatoire sur le territoire de l'Union Européenne.

Pour le Ceja les agriculteurs actifs sont :

- Ceux qui ont la responsabilité financière de l'exploitation (gestion économique et humaine et gestion technique) et qui vendent leur production individuellement ou via des coopératives ;
- ceux reconnus comme tel par leur administration publique, et
- ceux qui fournissent des biens publics grâce à leur activité agricole.

Le Ceja propose de maintenir cette définition mais de l'améliorer en y ajoutant des critères concrets et objectifs au niveau européen, critères que chaque Etat Membre pourrait décliner pour aboutir à leur définition de « l'agriculteur actif ». Avoir une définition propre de l'agriculteur actif permettra de soutenir le renouvellement des générations, de guider la restructuration et de faciliter l'accès au foncier.

Le Ceja pense que les critères supplémentaires qui devraient être intégrés à la définition actuelle sont les suivants :

- Les personnes recevant une pension de retraite ne devraient pas recevoir de paiements directs,
- il devrait y avoir un niveau minimum de formation (ou d'expérience professionnelle) requis pour être considéré comme un agriculteur actif,
- au niveau européen, il devrait y avoir une liste négative (liste noire) plus précise des activités/entités exclues de la définition de l'agriculteur actif, avec une prise en compte des niveaux de revenus et du temps de travail ;
- au niveau national, les Etats Membres pourront ajouter d'autres critères pour compléter leur liste négative and préciser les pourcentages en terme de niveau de revenu et de temps de travail.



POSITION DU CEJA SUR L'ACCÈS À LA TERRE ET AU CRÉDIT

Pour que le secteur agricole européen puisse avoir un avenir, une stratégie à l'échelle de l'UE pour l'accès aux terres agricoles pour les jeunes est impérative. Aujourd'hui, l'accès à la terre est l'obstacle le plus important pour les jeunes qui veulent s'installer, et il est aggravé par l'accès actuel limité au crédit pour les jeunes de l'UE. La préparation des jeunes européens à innover et à investir est cruciale pour l'avenir des zones rurales. Le soutien financier par l'intermédiaire d'instruments ciblant exclusivement les jeunes agriculteurs, tels que l'accès prioritaire au crédit et d'autres mesures financières telles que les garanties, est nécessaire pour stopper le vieillissement de la population agricole et sécuriser les transmissions d'exploitations dans le but d'avoir un secteur agricole multifonctionnel en faveur des chefs d'exploitation, des familles d'agriculteurs et des coopératives.

Pour faciliter la préparation des jeunes agriculteurs, les services de conseil dans divers domaines (par exemple, la gestion des terres, le droit des successions, le soutien aux entreprises, les conseils en matière de marketing et d'autres conseils financiers) doivent être facilement accessibles et gratuits pour les jeunes agriculteurs.

Accès à la terre

Le système de droits de paiement découplés est l'un des facteurs qui a une influence majeure sur ce problème. Il induit une capitalisation de la valeur du paiement direct dans le prix du terrain et contribue à l'augmentation de la pression foncière. Le CEJA demande une modernisation du système de paiement découplé afin que le paiement direct ne soit pas seulement lié à la surface.

Le CEJA demande également un renforcement de la définition de l'agriculteur actif, en particulier l'interdiction pour les agriculteurs qui reçoivent une pension de retraite d'être considérés comme des agriculteurs actifs. Cela entraînera une mobilité accrue des terres pour les jeunes agriculteurs.

De plus, et en dépit des grandes différences entre les marchés fonciers à travers l'Europe, le CEJA demande:

La promotion de nouveaux modèles de collaboration entre générations d'agriculteurs grâce à:

- du partenariat;
- l'exploitation en commun ou partagée ;
- les baux à long terme et autres arrangements à long terme;
- les arrangements entre exploitations
- des services de mobilité des terres.

Pour faciliter l'accès à la terre pour les jeunes agriculteurs, le CEJA demande:

- un lien obligatoire entre l'accès à la terre et la définition de l'agriculteur actif,

- que les jeunes agriculteurs disposent d'un droit de préemption pour les terres publiques et agricoles en général.
- un soutien à la transmission ou à la phase de transition entre le cédant et son repreneur ;
- l'utilisation de mesures de soutien public, y compris, entre autres, la promotion d'initiatives publiques-privées de transfert de terres,
- la création d'une agence professionnelle et publique dans le but d'agir en tant que courtier en acquisition de terrains.
- l'utilisation du soutien public pour former les jeunes agriculteurs aux différents modes de propriétés et de locations,
- la mise en place d'outils qui garantissent une complète de l'entreprise (aussi bien d'un point de vue administratif que dans la pratique) permettant au jeune agriculteur de prendre des décisions de gestion entrepreneuriale.

En conséquence, le CEJA appelle les États membres à accroître le soutien aux jeunes agriculteurs et à faciliter le renouvellement des générations et la mobilité des terres dans le secteur agricole à travers des actions dans des domaines tels que la fiscalité, la gestion des terres, les lois sur les successions foncières, ainsi que les ventes de terres agricoles et les prix de location. Le CEJA appelle également l'UE à accorder une attention particulière aux jeunes « hors-cadre familiaux » en mettant en œuvre un programme obligatoire pour faciliter l'installation des nouveaux entrants.

Le CEJA propose des mesures législatives pour faciliter la mise en place de programmes nationaux visant à faciliter les services de mobilité des terres et d'accompagnement à la transmission. La réglementation de ces services doit être effectuée par les autorités de gestion.

Faciliter l'accès gratuits à des courtiers en succession aux familles agricoles dans tous les États membres de l'UE est nécessaire pour aborder la question délicate du transfert de terres entre les générations. Une aide devra être apportée par des organismes publics ou par un facilitateur externe privé qui a connaissance des lois sur la succession de terres dans cet Etat membre en particulier.

Le CEJA soutient la mise en place d'aides d'État pour l'acquisition de terres pour les jeunes agriculteurs. Celle-ci est essentielle pour augmenter le nombre de jeunes agriculteurs dans l'UE. Les États membres doivent être obligés de communiquer des données mises à jour annuellement sur le marché des ventes, le prix du foncier agricole (terres cultivées ou prairies) afin d'améliorer la transparence de ce marché.

L'urbanisation et l'industrialisation réduisent la quantité de terres agricoles à la disposition des agriculteurs. Par conséquent, le CEJA appelle à création d'un plan stratégique européen pour l'utilisation des sols, évalué périodiquement (par exemple, le ratio terres agricoles / surface totale) et qui donne la priorité à l'utilisation optimale des terres agricoles à la disposition des agriculteurs. Une législation devrait être introduite dans les États membres afin de réduire le changement de destination des terres agricoles, de soutenir la réutilisation des friches industrielles et de mettre en place une compensation supplémentaire des terres agricoles en cas de changement d'affectation des terres.

Accès au crédit:

Pour un secteur agricole durable, les jeunes agriculteurs ont besoin d'avoir accès au crédit, ce qui les aidera dans les domaines tels que :

- l'accès à la terre pour s'installer, racheter les parts et le foncier de leurs parents, leurs frères et sœurs ou de leur cédant, favorisant, de fait, un renouvellement des générations;
- l'acquisition de machines neuves ou d'occasion ou d'autres investissements matériels pour l'exploitation, ou dans la modernisation des machines ou des méthodes de production actuelles afin de faciliter l'innovation et le progrès chez les jeunes agriculteurs ;
- la diversification des activités à la ferme ou la création de valeur ajoutée à travers des changements apportés aux méthodes de production, de commercialisation et de vente des produits agricoles, et ce dans l'objectif d'accroître la viabilité des exploitations et d'améliorer la viabilité économique des zones rurales.
- L'accès au crédit, qui peut être largement amélioré pour les jeunes agriculteurs grâce à la mise en place d'un soutien financier pour les investissements et autres moyens de production pendant les années les plus difficiles de leur entreprise agricole lorsque les investissements sont élevés et la rentabilité faible.

Par conséquent, le CEJA préconise:

- Une coopération améliorée avec la Banque européenne d'investissement (BEI) et le Fonds européen d'investissement (FEI) pour favoriser la création d'instruments financiers destinés aux jeunes agriculteurs de tous les États membres.
- L'accès, pour les jeunes agriculteurs, à des garanties publiques sans risquer de compromettre leur accès à d'autres mesures de la PAC.
- l'encouragement des banques commerciales à offrir des services préférentiels et des taux de crédit préférentiels aux jeunes agriculteurs grâce à des incitations potentielles fournies par l'État.
- Une disponibilité accrue de prêts à court et à long terme avec des taux d'intérêt bas pour les jeunes agriculteurs.
- La mise en place d'outils financiers innovants pour aider les agriculteurs en période de volatilité et l'implication des acteurs agricoles et agroalimentaires dans ces nouveaux outils (Pour en savoir plus ce point, le CEJA fait référence à son document de position sur les outils de gestion des risques).



POSITION DU CEJA SUR LES MESURES ENVIRONNEMENTALES

Les jeunes agriculteurs sont les nouveaux écologistes

Les jeunes agriculteurs sont dotés d'une conscience environnementale et sont bien formés sur les problématiques et les enjeux actuels et futurs en matière de durabilité et d'environnement. La protection de l'environnement, la conservation de la biodiversité et l'atténuation du changement climatique figurent en première place de leurs pratiques agronomiques.

Les jeunes agriculteurs veulent que l'agriculture et les paysages agricoles soient reconnus comme des biens publics qui non seulement en protègent mais aussi en améliorent l'environnement. Les jeunes agriculteurs s'efforcent de maintenir les externalités positives agricoles qui profitent à la société civile (comme la protection de la biodiversité, la santé humaine et le bien-être, la production alimentaire, l'amélioration de la structure des sols et de la fertilité) et d'assurer la pérennité des paysages ruraux durables.

Les jeunes agriculteurs sont les gardiens de la campagne et souhaitent s'investir dans la mise en œuvre de technologies innovantes basées sur les résultats de la recherche scientifique pour garantir un avenir durable, profitable et productif à l'agriculture. Les jeunes agriculteurs sont aussi disposés à développer des mesures environnementales au niveau de l'exploitation agricole, où les décisions politiques qui visent à préserver l'environnement, notamment par exemple dans le cas des accords internationaux sur le changement climatique, se traduisent concrètement. En outre, pour parvenir à une politique environnementale efficace, qui englobe tous les jeunes agriculteurs et les considère comme le futur de l'agriculture durable, les jeunes sont prêts à s'engager avec toutes les parties prenantes et les décideurs politiques.

En tant que jeunes agriculteurs, nous sommes les nouveaux écologistes. **Le principe consistant à accroître la durabilité environnementale, sociale et économique est plus qu'un simple concept pour les jeunes.** L'utilisation efficace des intrants et l'optimisation des ressources naturelles permettront à la société civile et à une population mondiale croissante d'avoir une source de nourriture sûre et durable dans le futur. La nouvelle PAC devrait se concentrer sur la cohérence et l'harmonisation des mesures environnementales concrètes pour les agriculteurs.

Pour asseoir la responsabilité des jeunes agriculteurs dans la sauvegarde de l'environnement dans le futur, le CEJA souhaite souligner les aspects suivants:

- Toutes les mesures environnementales doivent reconnaître le principe d'une Europe des régions; les différences entre les régions d'Europe doivent être prises en considération dans la conception de la politique environnementale conçue pour les valoriser et les protéger.

- Afin de fournir les meilleurs bénéfices environnementaux tout en assurant simultanément une production rentable à partir de pratiques agricoles durables, il faut utiliser une combinaison de paiements basés sur des obligations de résultats et de moyens.
- Une approche collective dans la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures environnementales devra être une option à disposition des agriculteurs dans la nouvelle PAC.
- Un ensemble de mesures devra être consacré à l'amélioration de la production d'énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique à l'échelle de l'exploitation agricole.
- Le document de position du Ceja intitulé «Les jeunes agriculteurs protègent les sols en optimisant l'utilisation des terres» doit faire figure de référence. Le Ceja demande une législation européenne harmonisée sur l'utilisation des terres afin d'éviter le changement de destination des terres agricoles.



POSITION DU CEJA SUR LES OUTILS DE GESTION DES RISQUES

Aujourd'hui, les jeunes agriculteurs européens sont en compétition dans un marché agricole mondial de plus en plus concurrentiel. Les jeunes déjà installés et les nouveaux installés sont exposés non seulement aux risques locaux inhérents à l'agriculture - **tels que les risques climatiques et sanitaires - mais aussi aux risques globaux de grande envergure et liés à l'équilibre offre/demande dans des marchés mondiaux en pleine mutation.**

Les outils de gestion des risques sont des instruments qui minimisent l'impact de la réduction des revenus des agriculteurs causée par des facteurs externes échappant au contrôle des agriculteurs. La volatilité des marchés qui provoque des crises dans l'ensemble de l'agriculture accentue le manque de sécurité des jeunes agriculteurs. Apprendre de la crise actuelle exige la mise en place de solutions innovantes afin de surmonter et prévenir les crises futures. Bien que des leçons puissent être tirées de ces situations, les crises risquent souvent de compromettre l'avenir de la prochaine génération d'agriculteurs.

Actuellement, dans le secteur agricole, l'accès à l'éducation et aux services d'information se développe, de même que la sensibilisation des jeunes agriculteurs à la nature des différents risques. L'instabilité de leur activité est principalement attribuée à la répétition de périodes prolongées de prix bas et d'une grande variabilité du revenu, créant ainsi une accumulation d'incertitudes.

Dans ces conditions, les jeunes agriculteurs sont les plus vulnérables. Par conséquent, des informations fiables et de haute qualité doivent être fournies, en plus de la mise en place d'outils robustes d'aide à la décision afin que les jeunes agriculteurs puissent utiliser efficacement les outils de gestion des risques et gérer eux-mêmes leurs propres risques.

A l'avenir, les jeunes agriculteurs devront bénéficier d'outils innovants de gestion des risques pour soutenir la viabilité des exploitations agricoles, les paysages ruraux et les protéger contre une multitude de risques, tels que des prix déprimés sur le marché, la surproduction, les incertitudes ou les contraintes liées aux accords internationaux. Des outils innovants de gestion des risques aideront les jeunes agriculteurs à développer leur entreprise de manière plus efficace.

Afin de soutenir et d'améliorer la viabilité des exploitations agricoles des jeunes agriculteurs, le CEJA appelle à la mise en place des mesures de gestion des risques suivantes pour la PAC post-2020:

- La mise en œuvre d'outils pour anticiper les crises au sein de l'Organisation Commune des Marchés afin de prévenir les risques;
- Au communautaire, chaque État membre devra mettre en place une liste exhaustive de mesures de gestion des risques et assurantielles telles que:

- Risque climatique et sanitaire
 - Outils contracycliques
 - Régimes d'assurance
 - Fonds de mutualisation
 - Epargne de précaution individuelle
 - Les prêts des institutions financières, y compris de la BEI
 - Amélioration du système de marché à terme
- Nous encourageons la Commission Européenne à renforcer l'instrument de stabilisation du revenu (IST). Le seuil de perte minimum de revenu doit être « attrayant » pour les agriculteurs, en particulier les jeunes agriculteurs, afin de garantir une meilleure adoption de la mesure dès sa mise en place. L'IST doit d'abord, et dès aujourd'hui, être une mesure volontaire à l'échelle individuelle devenir une mesure obligatoire dans le futur PAC.
 - Accès à des instruments financiers adéquats nécessaires pour anticiper et combattre les crises dans le secteur agricole.
 - L'introduction d'une flexibilité dans le futur cadre financier pluriannuel de l'UE afin de faciliter une mise en œuvre efficace des outils de gestion des risques.



POSITION DU CEJA SUR LES PAIEMENTS DIRECTS

Il est important de reconnaître le rôle des paiements directs dans le soutien aux revenus et dans la stimulation de la croissance en termes d'emplois ruraux et agricoles. Cependant, il est nécessaire de réorienter cette PAC afin d'assurer la viabilité des exploitations agricoles européennes dans toutes les régions, territoires et zones défavorisées.

Afin d'atteindre ces objectifs et d'améliorer le renouvellement des générations, nous avons besoin d'une diversité de mesures à l'échelle de l'exploitation. Cela doit se traduire par une combinaison de paiements découplés surfaciques, de paiements basés sur l'acte de production et de soutiens couplés dans les secteurs vulnérables. Un supplément ou *top up* pour les jeunes agriculteurs doit être mis en place pour chacun de ces paiements.

Les paiements directs doivent être exclusivement ciblés sur les agriculteurs actifs.

Le Ceja préconise des paiements couplés pour les secteurs vulnérables de l'ensemble de l'UE n'entravant la concurrence libre. A l'échelle des États membres, le Ceja prône la mise en place d'un mécanisme d'incitation à la qualité et à la valeur ajoutée de leurs produits.

Cependant, le passé a montré que ces mesures ne suffisent pas à créer une stabilité suffisante pour les agriculteurs européens, de sorte que le CEJA appelle à des mesures nouvelles et novatrices afin d'aider la compétitivité et la résilience des agriculteurs.

Il est essentiel de moderniser le système de paiements découplés qui n'est plus la réponse appropriée aux fluctuations du marché et aux baisses de prix prolongées et répétées que nous connaissons depuis plusieurs années.

Ce système génère également une capitalisation du montant des paiements directs dans le prix du terrain, ce qui contribue notamment à l'augmentation de la pression foncière.

Les paiements directs ne doivent pas être uniquement liés à la terre.

Les paiements directs restent le support de mécanismes pour progresser vers les objectifs de la politique via la mise en place de soutiens à des outils de gestion des risques, à des mesures environnementales basées l'obligation de moyens ET de résultats, aux instruments financiers, à la production de biens publics, etc., tel que décrit en détail dans nos documents d'orientation.

Le CEJA soutient pleinement les dispositifs de majoration des aides (*top up*) pour les jeunes agriculteurs inclus dans la PAC actuelle, mais demande leur renforcement considérable afin de s'assurer que tous les jeunes agriculteurs doté d'un plan d'entreprise puissent en bénéficier.

Pour répondre à cet objectif, la définition jeune agriculteur doit être la suivante :

1. Un agriculteur actif⁵
2. Un agriculteur de moins de 40 ans
3. Un agriculteur avec un niveau de formation suffisant

Par ailleurs, le CEJA soutient le principe du plafonnement des aides.

Enfin, la Réserve nationale doit être soutenue de façon continue et adéquate pour garantir à chaque jeune agriculteur un paiement correspondant à la moyenne nationale de chaque État membre. Cette réserve nationale devra aussi répondre aux besoins des agriculteurs dont les paiements sont inférieurs à la moyenne nationale, cependant les jeunes agriculteurs doivent toujours y avoir accès en priorité.

⁵ Afin d'atteindre cet objectif, il faut veiller à ce que la définition de l'agriculteur actif soit claire et renforcée, tel que présenté dans nos documents d'orientation.



POSITION DU CEJA SUR LE DEVELOPPEMENT RURAL

Introduction

Un programme de développement rural dûment financé garantira que les zones rurales dans l'ensemble de l'UE seront des territoires où les gens peuvent vivre et travailler librement, contribuent à la croissance des emplois et investissent dans l'économie locale.

Les agriculteurs et le secteur agricole sont essentiels pour ces objectifs, et c'est pour cette raison que le CEJA demande qu'au minimum 10% de l'ensemble du Programme de développement rural soit consacré à des mesures globales visant directement l'avenir des jeunes agriculteurs.

Il est crucial que le Plan de Développement Rural soit en mesure d'apporter au secteur agricole, des dispositifs soutenant pleinement les personnes qui entrent dans le métier et le renouvellement des générations, et ce dans le but de faciliter la transmission et d'encourager la coopération entre les générations.

S'appuyant sur les fondements solides de la Déclaration de Cork 2, le CEJA a identifié un certain nombre de domaines clés pour les jeunes agriculteurs sur lesquels le travail devra se concentrer afin de garantir l'efficacité de futurs programmes de développement rural.

1. Démarrage et aide à l'investissement continu

Afin d'assurer le développement des zones rurales, nous demandons :

- Le financement et la mise à disposition obligatoire d'une aide de démarrage de l'activité (ex : DJA) dans chaque État membre pendant toute la période budgétaire. Cette aide devra être disponible même s'il existe un dispositif obligatoire dans le premier pilier.
- Une aide obligatoire à l'investissement, fournissant un soutien spécifique aux jeunes agriculteurs.
- Le maintien d'un soutien spécifique aux jeunes agriculteurs dans les zones défavorisées et zones aux contraintes diverses.
- L'obligation de justifier d'une formation agricole et d'un plan d'entreprise clair pour être admissibles aux aides au démarrage de l'activité et à l'investissement.

2. Plan de mobilité terrestre et planification de la relève

Une définition robuste de l'agriculteur actif permettra de limiter le développement des «agriculteurs de canapés» (voir notre position sur l'agriculteur actif). Les jeunes agriculteurs européens sont confrontés à différents défis structurels en termes d'accès au foncier, de mobilité des terres et de transmission des exploitations. Pour relever de manière innovante ces défis structurels et régionaux, le Ceja demande la mise en œuvre d'un financement, dans le cadre du programme de

développement rural, des organisations nationales ou régionales engagées dans la promotion et la facilitation de la mise en relation des cédants et des repreneurs.

Ces organisations devront être chargées de promouvoir activement la transmission, de faciliter et d'encourager dispositifs de transmission collaboratifs et durables tels que les partenariats, l'exploitation en commun, l'élevage sous contrat, et les contrats de location entre agriculteurs. Le développement de services collaboratifs innovants dans les États membres permettra de faire face aux challenges inhérents au renouvellement des générations. Ils devront permettre d'aider les jeunes agriculteurs et futurs jeunes agriculteurs (*pas forcément issus du milieu agricole*) à avoir accès à un panel d'outils et d'informations stratégiques pour démarrer puis développer leurs carrières.

Par conséquent, il est nécessaire de disposer d'un mécanisme pour permettre aux agriculteurs proches de la retraite (*ou âgés*) de se mettre en retrait ou de quitter le métier afin d'alléger leur charge de travail tout en permettant l'installation d'un jeune agriculteur.

3. Transfert de connaissances

Il doit y avoir de meilleurs liens entre la théorie et la pratique pour l'ensemble des règles directement applicables au niveau de la ferme. Les systèmes qui favorisent l'échange d'expériences et de connaissances entre les agriculteurs sont nécessaires pour un transfert efficace et efficient des connaissances. Par conséquent, pour le Ceja, il est nécessaire de:

- De mettre en œuvre un système de transfert de connaissances organisé entre les agriculteurs des différentes régions, secteurs et générations, tant à l'échelle individuelle que dans une démarche collective.
- De développer la communication et la transparence, essentielles pour que les consommateurs sachent comment leurs aliments sont produits, connaissent les pratiques des agriculteurs sur leurs exploitations agricoles et les bénéfices de la PAC pour la société civile. Cela constituera la base d'une alimentation respectée, de ses méthodes de production à sa contribution à l'environnement, en informant les citoyens et les consommateurs sur la réalité de l'agriculture au 21^{ème} siècle.
- Fournir une formation professionnelle et une remise à niveau continues aux agriculteurs pour qu'ils puissent développer leur compétence de manière continue.
- Mettre en place un dispositif de conseil européen pour optimiser les systèmes de production, quand un tel système n'existe pas à l'échelle de l'Etat membre.
- De ne pas limiter le transfert des connaissances et la fourniture de conseils aux aspects seuls financiers, ni seulement à l'analyse des critères d'accès à l'investissement ou à l'aide au démarrage de l'activité.
- De mettre en place un système de « bons » pour les jeunes agriculteurs pour leur faciliter l'accès à ces services.

Les organisations de jeunes agriculteurs en Europe participent au transfert de connaissances entre leurs et devraient être soutenus par le Programme de Développement Rural.

Créer et renforcer une coopération continue entre les agriculteurs, les universités, les ONG et les parties prenantes, donnera plus de place, au sein du secteur agricole dans la future politique européenne, aux innovations basées sur la science.

Il est nécessaire de moderniser la formation professionnelle dispensée dans les régions rurales, en améliorant l'accès - et en l'augmentant – au fond social européen (FSE) dédié à la formation professionnelle dans les zones rurales.

4. Renforcer les infrastructures des zones rurales

Les jeunes dans les zones rurales ne doivent pas être discriminés par rapport à leurs homologues urbains en termes d'accès aux services. Les installations mises à disposition dans les villes - telles que le haut débit - doivent également être présentes dans les zones rurales. Il est nécessaire d'offrir des territoires ruraux au sein desquels les jeunes agriculteurs soient en capacité de développer leur exploitation.

Le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) ne devrait pas être le seul fonds budgétaire impliqué dans le soutien au développement des zones rurales.

5. Bien-être des agriculteurs

Il est nécessaire d'aborder les questions de santé, de sécurité et de bien-être des agriculteurs à travers le prisme de la formation, de l'éducation et de l'innovation, qui doivent leur assurer une prise de conscience adéquate des risques pour leur santé et leur sécurité dans l'exercice de leur métier. Cela nécessite, pour chaque agriculteur actif, la mise en œuvre d'un bilan annuel de santé et bien-être gratuit ainsi qu'une formation « santé et sécurité » obligatoire et gratuite.

6. Aides aux exploitations agricoles

Il est nécessaire de développer un service qui apporte une assistance aux agriculteurs dans leur activité. Ceci passe la mise en place d'un système de remplacement viable qui leur permette de s'absenter de la ferme dans les cas suivants :

- Maladie / blessure
- Vacances
- Formation
- Congé de maternité / paternité
- Engagement dans les organisations de jeunes agriculteurs

7. Actions collectives

- La PAC doit accompagner les agriculteurs qui agissent collectivement à travers divers modes de coopération : sur l'environnement, la distribution alimentaire, etc. Les soutiens doivent être ciblés sur ces actions collectives.
- La PAC doit encourager la mise en place d'organisations de producteurs pour renforcer le pouvoir de négociation des agriculteurs. Un soutien au fonctionnement des organisations de producteurs est nécessaire.
- Les agriculteurs qui s'inscrivent dans des démarches collectives par le biais de divers modes de coopération (coopératives d'utilisation de matériel, circuits de commercialisation, etc.) doivent avoir accès à toutes les mesures relevant du Programme de Développement Rural.



POSITION DU CEJA SUR L'AGRICULTURE INTELLIGENTE

Aujourd'hui, les jeunes agriculteurs européens sont en compétition dans un secteur agricole qui évolue rapidement. Les jeunes agriculteurs déjà installés et les nouveaux installés ont face à eux un panel d'outils de « *smart farming* » pour améliorer leur travail quotidien, mais ils doivent faire face à des problématiques concrètes d'accessibilité à ces outils.

La politique actuelle de développement rural de l'UE vise à ancrer l'agriculture dans le 21ème siècle, à travers l'amélioration de la viabilité et de la compétitivité de l'agriculture, et en favorisant les technologies agricoles innovantes ainsi que la gestion durable des ressources. L'« agriculture intelligente » offre un potentiel d'amélioration des rendements agricoles avec une meilleure gestion des ressources grâce à l'innovation.

L'adoption de l'innovation pourrait être mise en œuvre individuellement ou collectivement.

Le CEJA se félicite des orientations prises, mais recommande la mise en œuvre de moyens pour assurer leurs réussites :

- Accroître la stabilité et l'accès à l'Internet à haut débit de qualité dans toute l'Europe pour faciliter l'« *e-agriculture* » et le « *e-commerce* ».
- Faciliter l'accès accru à des solutions innovantes, à travers des politiques ciblées qui soutiennent ces solutions.
- Développer les recherches sur l'utilisation de la technologie et des techniques qui permettent une agriculture durable avec un faible impact sur l'environnement, et génère la croissance et favorise la cohésion sociale.
- L'utilisation et la détention des données recueillies à partir de méthodes agricoles intelligentes (big data et « *smart farming* ») pour améliorer les techniques agricoles actuelles.

Cependant, alors qu'une agriculture basée le big data pourrait s'avérer utile dans le futur, les moyens pour assurer la protection des données dans le secteur agricole ne sont clairement réunis. Sans une meilleure compréhension de la problématique au niveau de l'UE, il sera difficile de développer des partenariats sur le partage de données entre exploitations agricoles sur le terrain, partenariats qui pourraient par ailleurs aider à enseigner et diffuser les bonnes pratiques.

Par conséquent, en ce qui concerne la collecte et le partage de données, le CEJA déclare que:

- En reconnaissant les agriculteurs en tant que générateurs et propriétaires de données, il est nécessaire de mener une expertise pour déterminer les moyens de mises à disposition des agriculteurs de ces données, que ce soit par une formation ou par des partenariats avec des organisations capables de réaliser le traitement des données.

- Une discussion supplémentaire est nécessaire pour traiter de la confidentialité des données, en particulier en ce qui concerne la détention/propriété de l'information recueillie à partir d'outils innovants et la façon dont cette information peut être gérée de manière adéquate.
- L'information devrait toujours être mise à la disposition de ceux qui recherchent la transparence dans le secteur de l'agriculture.

Par ailleurs, le CEJA croit que, parallèlement aux progrès récents, les pratiques actuelles et passées continuent de rester pertinentes :

- Il est nécessaire d'utiliser de manière continue et efficace la technologie actuelle afin de ne pas devenir dépendant des nouveaux outils.
- L'innovation doit se poursuivre en dehors des domaines de la technologie, par la formation et le développement de pratiques agricoles, de modèles économiques qui incluent des outils de marketing et de vente.



Conseil Européen des Jeunes Agriculteurs

67 Rue de le Loi – 7^e étage

1040 Bruxelles

Belgique

allusers@ceja.eu

www.ceja.eu

@_CEJA_

+32 (0)22304210

Photo de couverture : Jojo Nicdao

